

**MAIRIE D'ORLÉAT**4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 11 Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO, adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Cédric DAUDUIT, Patricia MONTAGNIER, Cindy FOUR, Héloïse FERRIER ;

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Patricia LACHAMP
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO
Mr Anthony BOURBONNAUX à Cédric DAUDUIT
Mme Stéphanie YVERNAULT à Céline DESSIMOND
M. Jean-Louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN
Mme Elisabeth BRUSSAT à Christian ROBIN

Absents : Rémi CHABANAT, Richard PONCEPT

DELIBERATION

Région Auvergne Rhône Alpes : Contrat Région
N°2024/02/09

Finances locales : Subventions

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation thermique du groupe scolaire.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le groupe scolaire représente une forte dépense en énergie ;

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il aurait lieu de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif Contrat région.

Madame le Maire expose que le projet de rénovation, le montant des travaux s'élève à 887 270 € HT pour une surface rénovée de 965 m².

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financements publics			
Etat	DETR	150 000	
Région	Contrat Région	100 000	
FEDER		452 585	

Auto-financement

Fonds propres		184 685	
Total HT		887 270	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Avril 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Décembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 887 270€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Madame le Maire à déposer le dossier de subvention au titre du contrat région.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 05 février 2024

Pour le Maire
empêché
Laurent DOLCEMASCALO
1^{ER} Adjoint

